



Guéret, le 3 février 2020

Le département de la Creuse participera à la première vague de contractualisation de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance

La Préfète salue la décision du Secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, Adrien TAQUET, de retenir le département de la Creuse dans la liste des 30 départements qui pourront contractualiser avec l'État dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance dès 2020.

Cette décision fait suite à la candidature déposée par le département de la Creuse pour s'engager activement dans la déclinaison opérationnelle de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022. Le projet creusois porte sur un ensemble d'actions dont la qualité et l'ambition témoignent d'une volonté d'améliorer la situation des enfants protégés au travers d'un partenariat avec l'État.

Places en foyers, interventions chez les familles en difficulté, meilleur accompagnement des enfants placés : le département bénéficiera en 2020 d'un soutien financier en faveur de la protection de l'enfance et devra conclure avec l'Etat, d'ici juin 2020, un contrat avec des projets et des priorités en matière de prévention et de protection de l'enfance.

Reposant sur des engagements partagés, ce cadre répond ainsi aux objectifs du Plan Particulier pour la Creuse qui tend à faire de la Creuse un territoire d'expérimentation des politiques publiques pour encourager les initiatives dans les territoires ruraux.

Contact Presse : Maïmouna DIALLO - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 – Site Internet : www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse